



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R32-2021-129 quater**

Publié le 17 mars 2021

SOMMAIRE

AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE

Décision du 2 mars 2021 portant modification de la décision du 8 juin 2020 désignant les agents de l'Agence Régionale de Santé Hauts-de-France habilités au titre des articles 3 et 10 du décret n°2020- 551 du 12 mai 2020 relatif aux systèmes mentionnés à l'article 11 de la loi n°2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire (n°12)

Décision du 2 mars 2021 portant modification de la décision du 8 juin 2020 désignant les agents réquisitionnés auprès de l'Agence Régionale de Santé Hauts-de-France habilités au titre des articles 3 et 10 du décret n°2020- 551 du 12 mai 2020 relatif aux systèmes mentionnés à l'article 11 de la loi n°2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire(n° 10)

Décision du 15 mars 2021 portant modification de la décision du 19 février 2021 portant délégations de signature du directeur général de l'Agence Régionale de Santé Hauts-de-France

**DECISION PORTANT MODIFICATION DE LA DECISION DU 8 JUIN 2020 DESIGNANT LES AGENTS DE L'AGENCE REGIONALE DE
SANTE HAUTS-DE-FRANCE HABILITES AU TITRE DES ARTICLES 3 ET 10 DU DECRET N°2020- 551 DU 12 MAI 2020 RELATIF AUX
SYSTEMES MENTIONNES A L'ARTICLE 11 DE LA LOI N°2020-546 DU 11 MAI 2020 PROROGANT L'ETAT D'URGENCE
SANITAIRE (N°12)**

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE

CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR

Vu le code de la sante publique ;

Vu la loi n° 2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions, notamment son article 11 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret du 28 septembre 2020 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France (ARS) - M. VALLET (Benoît) ;

Vu le décret n° 2020-551 du 12 mai 2020 relatif aux systèmes d'information mentionnés à l'article 11 de la loi n° 2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions et notamment son article 3 ;

Vu la décision modifiée du directeur général de l'ARS du 8 juin 2020 désignant les agents de l'agence régionale de santé Hauts-de-France habilités au titre des articles 3 et 10 du décret n°2020-551 du 12 mai 2020 relatif aux systèmes mentionnés à l'article 11 de la loi n°2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire ;

Vu la décision du directeur général de l'ARS Hauts-de-France du 5 octobre 2020 portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu la procédure d'octroi et de retrait des droits d'accès aux systèmes d'information spécifiques à la gestion COVID-19 créée par l'agence régionale de santé des Hauts-de-France pour la gestion des habilitations ;

DECIDE

Article 1 - L'annexe 1 de la décision du 8 juin 2020 susvisée fixant la liste des agents de l'ARS habilités en application de l'article 1 de la décision du 8 juin 2020 susvisée est modifiée et figure, dans sa version consolidée, en annexe 1 de la présente décision.

Article 2 - L'annexe 2 de la décision du 8 juin 2020 susvisée fixant la liste des agents de l'ARS habilités en application des articles 2 et 3 de la décision du 8 juin 2020 susvisée est modifiée et figure, dans sa version consolidée, en annexe 2 de la présente décision. L'annexe 2 bis fixe la liste des personnels de SpF habilités en Hauts-de-France, conformément à la décision SpF/DG n° 08-2021 du 6 janvier 2021.

Article 3 - L'annexe 3 fixe la liste des agents de l'ARS habilités à utiliser l'application locale « Contact Tracing ».

Article 4 - La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Article 5 - La présente décision sera notifiée aux agents de l'ARS listés en annexe de la présente décision.

Article 6 - Le directeur de la sécurité sanitaire et de la santé environnementale est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 2 mars 2021



Pr Benoît Vallet

ANNEXES

Annexe 1 : Agents de l'ARS habilités en application de l'article 1 de la décision du 8 juin 2020 (Contact COVID et SORMAS)

ACCART	Laura
ALLAOUI	Yacine
ALLART	Marie-Cécile
AMBEZA	Camille
ARKAMOUCZ-KALTAR	Jennifer
AUBERT	Myriam
AVISSE	Valérie
BACLET	Catherine
BAEHR	Ingrid
BAELDE	Fanny
BARBARA	Benoît
BARTZ	Nathalie
BATTAVOINE	Margaux
BAUDUIN	Ophélie
BELHADJ	Nora
BELLU	Elisa
BILLIET	Lucie
BLANCHARD	Sophie
BLARY	Hélène
BLEUX	Betsy
BLEUZE	Véronique
BLONDEL	Pierre
BLONDEL	Sylvie
BOISBOUVIER	Emmanuel
BOITEL	Anne-Valérie
BOIZEAU	Fanny
BOMY	Hélène
BONNINGUES	Marion
BORDEZ	Sandra
BOTELLA	Ludovic
BOUBZIZ	Morad
BOULANGER	Emmanuelle
BOULANGER	Sarah
BOURDON	Peggy
BOURGEOIS	Mathilde
BOUSSEMART	Pierre
BRABANT	David
BRUNEL	Alexandra
BRUXELLE	Sandrine
BULTELE	Hélène
BUSSIGNIES	Dorothée
CABRE	Philippe
CACHERA	Isabelle
CADO	Laurence
CAMPOS	Léo

CAMUS-PAQUE	Corinne
CANESSE	Cécile
CANLER	Jean-Christophe
CAPRON	Anne
CARETTE	Sylvia
CARLIER	Edmonde
CARLIER	Christelle
CARON	Brigitte
CARPENTIER	Alexandre
CARPENTIER	Marie-France
CARRE	Clément
CARTON	Romain
CARUSSI	Charlotte
CASARI	Aline
CAUCHETEUR	Géraldine
CAUCHY	Stéphane
CAUDE	Hélène
CERF	Emmanuelle
CERIEZ	Patrice
CHAMPION	Agnès
CHARDON	Sandrine
CHATEAU	Gaëlle
CHEVRIOT	Laurence
CHIVOT	Emerence
CHMIELINA	Amandine
CODEVELLE	Audrey
COLLET	Emmanuel
COLMANT	Coralie
CONFORTI	Lucie
CONSEIL	Pierre
COPEAU	Christelle
COQUELET	Fabienne
COQUEREL	David
COQUET	Mathilde
COROLLER	Nathalie
COURTOIS	Catherine
COZETTE	Sylvie
CROGNIER	Florence
DACQUIN	Flore
DALMAIS	Véronique
DAMART	Dominique
DANET	Charlotte
DAYOT	Claire
DECAUDIN	Daphné
DEFEBVRE	Marguerite-Marie
DEGENNE	Vanessa
DEGORRE	Cathy
DEGRENDEL	Maxime
DEJANCOURT	Amandine
DELAIRE	Gwendoline
DELANNOY	Clara

DELEFOSSE	Juliette
DELMOTE	Isabelle
DELOGE	Nathalie
DELSARTE	Mélanie
DEMARCKE	Prescillia
DEMOULIN	Virginie
DENIS	Charlotte
DEREGNECOURT	Elie
DERENCHY	Aline
DERNONCOURT	Suzanne
DESMIDT	Anaïs
DEVARENNE	Sarah
DEVIEN	Laurent
DEVISMES	Morgane
DHAUSSY	Corinne
DHELLEM	Nathalie
DIVANDARY	Marie-Alexandra
DJOUDI	Samir
DREMAUX	Fanny
DRUESNES	Anne
DUCHANGE	Yves
DU-CREST	Hélène
DUMESNIL	Chloé
DUPONT	Corinne
DUPONT-COPPIN	Marine
DUQUESNOY	Anne
DUROZELLE	Matthieu
DUSSART	Clémence
DUTILLOY	Karine
DUVERGER	Marjorie
EL BARTALI	Fatima
ELDIN	Camille
ELOY	Clémentine
ESCURE	Emilie
FABRIS	Marie-Françoise
FALIH	Sarah
FAOUZI	Rachid
FARCY	Céline
FAURE	René
FAUVEL	Pauline
FEMCZUK	Mélina
FERNAGUT	Véronique
FILLIERE	Nathalie
FISCHER	Carole
FOURDRAIN	Aurore
FREPPAZ	Laetitia
FRERE	Stéphanie
GAGNIER	Matthieu
GAILLANDRE	Christine
GAILLARD	Corinne
GALLOIS	Emilie

GAUDY	Romain
GEST	Sabine
GHYS	Laura
GOURDIN	Justine
GRAMMONT	Dorothee
GRISEL	Stéphanie
GRUART	Anne-Sécolène
GUEMOURI	Mordjiane
GUERVENO	Katell
GUETARNI	Khalil
GUEY	Cécilia
GUIBERT	Pascal
GUILBAUT	Elodie
GUILBERT	Emmanuel
GUILLARD	Dominique
GUYFFROI	Laura
HAMEZ	Audrey
HASNAOUI	Omar
HAUTECOEUR	Nicolas
HAVEZ	Fabrice
HEYMAN	Christophe
HOSTYN	Frédéric
HOUDARD	Aline
HOURIEZ	Cindie
HOUVENAEGHEL	Eglantine
HUART	Emmanuelle
HUBEAU	Céline
HUBERT	Fanny
HULOT	Sylvie
HUMBERT	Claire
IACOB	Liana
JOLY	Audrey
JOLY	Fabienne
JOUENNE	Dorothee
JOURNAUD	Lionel
JOYE	Laurine
JULIEN	Martine
KAMANGU	Rémy
KAPUSCINSKI	Sophie
KAPUSCINSKI	Véronique
KSEL	Fabienne
LAINÉ	Maryse
LALOUX	Antoine
LAPOUGE	Laureta
LAROZE	Manon
LARVOR	Eloïse
LAUBERT	Martine
LAVALETTE	Céline
LE FRANÇOIS	Nathalie
LE ROUX MONTCLAIR	Virginie
LE TRIBOCHE	Jean

LECERF	Laura
LECLERCQ	Tristan
LECOCQ	Cécile
LECOCQ	Héloïse
LECOMTE	Caroline
LECOUTRE	Agnès
LECOUVEZ	Yann
LEFEBVRE	Jean-François
LEKARSKI	Arthur
LELEU	Audrey
LELEU	Aurore
LEMOINE	Magalie
LEPAGE	Chloé
LEVOYE	Charlotte
LEYENDECKER	Clara
LEYSSENS	Frédéric
LHERMITTE	Sophie
LOENS	Isabelle
LOREILLE	Tiphaine
LOURME	Laurent
LUCEAU	Stéphane
MAERTEN	Catherine
MAGNEZ	Patrick
MAGNIER	Karine
MAHYAOUI	Youssef
MANOT	Marie-Laure
MANSSOURI	Adam
MAQUIN	Thierry
MARC	Benoît
MARCELLE	Lysiane
MARQUE	Gwen
MARY-DIT-MARINIER	Léna
MAUGARD	Charlotte
MAURICE	Stéphanie
MEJEAN	Aurélie
MELCHIORRE	Thomas
MERCIER	Marie-Hélène
MERLIN-DEFOIN	Béatrice
MERVILLE	Joanna
MICHEL	Alexandra
MILLE	Anne
MILLOIS	Hélène
MIRAULT	Marie
MONDON	Anne-Claire
MORANVILLE	Sandrine
MOREAU	Stéphanie
MOULIN	Maxime
MOUSLI	Sania
N'DIAYE	Bakhao
NGUYEN	Astrid
NOEL	Henriette

NORMAND	Benoît
NYANGWILE	Eole
OHAYON	Alain
OTSMANE	Nacera
OUAHBI	Sadia
PAGNON	Nathalie
PALAUD	Audrey
PALLENCHIER	Alicia
PANNIER	Jérôme
PANNIER	Laurette
PATTYN	Flore
PECHIN	Marlène
PELLETIER	Marine
PERICARD	Marielle
PEROUTKA	Caroline
PETIT	Claudia
PETRIAT	Clotilde
PIECZYNSKI	Christiane
PIERREZ	Laura
PIOTROWSKI	Sébastien
PISSON	Cyril
PLACET	Pauline
PLEE	Nathalie
POLLET	Eric
POMMART	Anne
PONTIES	Valérie
POTENSIER	Marie-Laure
POTTIER	Marine
POULAIN	Damien
POULAIN	Noémie
POYELLE	Sylvie
PRIEUR-PATTEYN	Hélène
QUENIART	Marion
QUEVERUE	Aline
RADET	Alban
RAKOTONOMENJANAHARY	Lucas
REBILLY	Elisabeth
REGNAULT	Justine
REGUII	Aziza
RENAULD	Marina
RENAUX	Olivier
RICHEBE	Claire
RIGOUREAU	Julie
RIMBAULT	Céline
RIMBAUT	Cyril
RINGLER	Virginie
RIQUOIR	Sabrina
RIVAS	Laurent
RIVET	Michael
RODRIGUEZ	Romain
ROGEZ	Pascale

ROSE	François-Xavier
ROUQUET	Ronan
ROUTTIER	Morgane
RUCHON	Marielle
RYCKEWAERT	Danièle
SABLE	Nathalie
SALMON	Aymeric
SAMMIEZ	Armelle
SANZ	Florian
SCANU	Nina
SCHIAULINI	Marie-Aude
SCHLOUCK	Jérôme
SCHNEEBELI	Elvire
SCHRYVE	Magalie
SEILLIER	Richard
SENAICI	Abd-El-Malik
SERRE	Marine
SEURONT-SCHEFFBUCH	Dorine
SKALECKI	Emma
SLIPECKI	Thierry
SOUBEYRAND	Vincent
SOURY-LAVERGNE	Aude
SZYMANSKI	Claudia
TAILLANDIER	Hélène
TANIERE	Aurore
TERNISIEN	Sarah
THIELENS	Laurence
THIERRY	Alexandra
THOPART	Sophie
THUEUX	Karine
TIZAGHTI	Hinde
TOPART	Pascal
TOUPET	Laurène
TRIQUET	Judith
URBANO	Emmanuel
VAN BOCKSTAEI	Vincent
VAN CALSTER	Sébastien
VANDENDORPE	Stéphane
VENEL	Coralie
VERFAILLIE	Carine
VERITE	Elisabeth
VERLOOP	David
VERONES	Karine
VEYRET	Jérôme
VIGUIER-GODART	Catherine
WAELES	Lisa
WILLEMS	Capucine
WOZNIAK	Martine
WYNDELS	Karine
YVART	Angélique
ZAMIARA	Célia

ZIELINSKI	Olivier
ZOONEKYND	Jennifer

Annexe 2 : Agents habilités en application des articles 2 et 3 de la décision du 8 juin 2020 (SI-DEP)

BACLET	Catherine
BARBARA	Benoît
BARTZ	Nathalie
BLARY	Hélène
BLEUZE	Véronique
BLONDEL	Pierre
BLONDEL	Sylvie
BOMY	Hélène
BOULANGER	Emmanuelle
BOURGEOIS	Mathilde
BOUSSEMART	Pierre
CABRE	Philippe
CACHERA	Isabelle
CADO	Laurence
CAMPOS	Léo
CANLER	Jean-Christophe
CAPRON	Anne
CARUSSI	Charlotte
CERF	Emmanuelle
CHAMPION	Agnès
COQUELET	Fabienne
DALMAIS	Véronique
DANET	Charlotte
DECAUDIN	Daphné
DEFEBVRE	Margot
DEGRENDÉL	Maxime
DEVIEU	Laurent
DUCHANGE	Yves
DUMESNIL	Chloé
DUPONT	Corinne
DUQUESNOY	Anne
DUVERGER	Marjorie
ESCURÉ	Emilie
FARCY	Céline
FAURE	René
FERNAGUT	Véronique
FILLIÈRE	Nathalie
FISCHER	Carole
FOURDRAIN	Aurore
GAILLANDRE	Christine
GUILBAUT	Elodie
HEYMAN	Christophe
HOUDARD	Aline
HUART	Emmanuelle

JOLY	Audrey
JOLY	Fabienne
LAUBERT	Martine
LE FRANCOIS	Nathalie
LE TRIBROCHE	Jean
LECOCQ	Cécile
LECOCQ	Héloïse
LEPAGE	Chloé
LEYENDECKER	Clara
LOENS	Isabelle
LOREILLE	Tiphaine
LUCEAU	Stéphane
MAERTEN	Catherine
MAHYAOUI	Youssef
MARQUE	Gwen
MERLIN-DEFOIN	Béatrice
MERVILLE	Joanna
MONDON	Anne-Claire
MORANVILLE	Sandrine
MOREAU	Stéphanie
NOEL	Henriette
OHAYON	Alain
PIECZYNSKI	Christiane
PISSON	Cyril
POLLET	Eric
PRIEUR-PATTEYN	Hélène
QUEVERUE	Aline
REBILLY	Elisabeth
RIQUOIR	Sabrina
RIVET	Michael
ROGEZ	Pascale
ROSE	François-Xavier
ROUQUET	Ronan
SANZ	Florian
SCHIAULINI	Marie-Aude
SCHNEEBELI	Elvire
SENAICI	Abd-El-Malik
SEURONT-SCHEFFBUCH	Dorine
SOURY-LAVERGNE	Aude
TAILLANDIER	Hélène
VAN BOCKSTAEL	Vincent
VERITE	Elisabeth
VERLOOP	David
ZAMIARA	Célia

Annexe 2 bis : Agents de SpF HDF habilités en application des articles 2 et 3 de la décision du 8 juin 2020 (SI-DEP)

ELDIN	Camille
LAVALETTE	Céline
MAUGARD	Charlotte
N'DIAYE	Bakhao
NYANGWILE	Eole
PONTIES	Valérie
WYNDELS	Karine

Annexe 3 : Agents ARS habilités à utiliser l'application locale SI-TRACING

ACCART	Laura
ALLAOUI	Yacine
ALLARD	Julie
ALLART	Marie-Cécile
AMBEZA	Camille
AMMARI	Atiqa
ARKAMOUZ-KALTAR	Jennifer
AUBERT	Myriam
AVISSE	Valérie
BACLET	Catherine
BAEHR	Ingrid
BAELDE	Fanny
BAILLY	Hélène
BARBARA	Benoît
BARTZ	Nathalie
BATTAVOINE	Margaux
BAUDUIN	Ophélie
BELHADJ	Nora
BELLU	Elisa
BILLIET	Lucie
BLANCHARD	Sophie
BLARY	Hélène
BLEUX	Betsy
BLEUZE	Véronique
BLONDEL	Pierre
BLONDEL	Sylvie
BOIS	Anne-Marie
BOISBOUVIER	Emmanuel
BOITEL	Anne-Valérie
BOIZEAU	Fanny
BOMY	Hélène
BONNINGUES	Marion
BORDEZ	Sandra
BOROWCZAK	Philippe
BOTELLA	Ludovic
BOUBZIZ	Morad
BOULANGER	Emmanuelle
BOULANGER	Sarah

BOURDON	Peggy
BOURGEOIS	Mathilde
BOUSSEMARY	Pierre
BRABANT	David
BREVART	Magali
BRUNEL	Alexandra
BRUXELLE	Sandrine
BULTELE	Hélène
BUSSIGNIES	Dorothee
CABRE	Philippe
CACHERA	Isabelle
CADO	Laurence
CAMPOS	Léo
CAMUS-PAQUE	Corinne
CANESSE	Cécile
CANLER	Jean-Christophe
CAPRON	Anne
CARETTE	Sylvia
CARLIER	Christelle
CARLIER	Edmonde
CARON	Brigitte
CARPENTIER	Alexandre
CARPENTIER	Marie-France
CARRE	Clément
CARTON	Romain
CARUSSI	Charlotte
CASARI	Aline
CAUCHETEUR	Géraldine
CAUCHY	Stéphane
CAUDE	Hélène
CERF	Emmanuelle
CERIEZ	Patrice
CHAMPION	Agnès
CHARDON	Sandrine
CHATEAU	Gaëlle
CHENAS	Fabienne
CHERON	Christophe
CHEVRIOT	Laurence
CHIVOT	Emerence
CHMIELINA	Amandine
CODEVELLE	Audrey
COLLET	Emmanuel
COLMANT	Coralie
CONFORTI	Lucie
CONSEIL	Pierre
COPEAU	Christelle
COQUELET	Fabienne
COQUEREL	David
COQUET	Mathilde
CORBEAU	Isabelle
COROLLER	Nathalie
COURTOIS	Catherine
COZETTE	Sylvie

CROGNIER	Florence
CULIE	France
DABONNEVILLE	Caroline
DACQUIN	Flore
DALMAIS	Véronique
DAMART	Dominique
DAMBRE	Hélène
DANET	Charlotte
DAYOT	Claire
DECAUDIN	Daphné
DECHAMPS	Jessica
DECLERCK	Stéphanie
DEFEBVRE	Marguerite-Marie
DEGENNE	Vanessa
DEGORRE	Cathy
DEGREDEL	Maxime
DEGUISNE	Sébastien
DEJANCOURT	Amandine
DELAIRE	Gwendoline
DELANNOY	Clara
DELEFOSSE	Juliette
DELMOTE	Isabelle
DELOGE	Nathalie
DELSARTE	Mélanie
DEMARCKE	Prescillia
DEMELIN	Corinne
DEMOULIN	Virginie
DENIS	Charlotte
DENYS	Julien
DEREGNECOURT	Elie
DERENCHY	Aline
DERHILLE	Céline
DERNONCOURT	Suzanne
DESCHAMPS	Rosanna
DESMIDT	Anaïs
DEVARENNE	Sarah
DEVIEN	Laurent
DEVISMES	Morgane
DHAUSSY	Corinne
DHEILLY	Cécile
DHELLEM	Nathalie
DIALLO	Modibo
DIVANDARY	Marie-Alexandra
DJOU DI	Samir
DREMAUX	Fanny
DRUESNES	Anne
DUBOELLE	Noëlle
DUCHANGE	Yves
DUCHATEAU-BOCQUET	Anne
DU-CREST	Hélène
DUMESNIL	Chloé
DUMINIL	Stéphane
DUPONT	Corinne

DUPONT-COPPIN	Marine
DUQUESNOIS	Anne
DURIEZ	Magali
DUROZELLE	Matthieu
DUSSART	Clémence
DUTILLOY	Karine
DUVERGER	Marjorie
EGGERMONT	Camille
EL BARTALI	Fatima
ELDIN	Camille
ELOY	Clémentine
ESCURÉ	Emilie
FABRIS	Marie-Françoise
FALIH	Sarah
FAOUZI	Rachid
FARCY	Céline
FAURE	René
FAUVEL	Pauline
FEMCZUK	Mélina
FERNAGUT	Véronique
FERTE	Alexandre
FILLIERE	Nathalie
FISCHER	Carole
FLAMENT	Marine
FLEURY	Vincent
FOURDRAIN	Aurore
FREPPAZ	Laëtitia
FRERE	Stéphanie
GAINIER	Matthieu
GAILLANDRE	Christine
GAILLARD	Corinne
GALLOIS	Emilie
GAUDY	Romain
GEST	Sabine
GHYS	Laura
GOUNARIS	Georgios
GOURDIN	Justine
GRAMMONT	Dorothée
GRISEL	Stéphanie
GRUART	Anne-Ségoène
GUEMOURI	Mordjiane
GUERVENO	Katell
GUETARNI	Khalil
GUEY	Cécilia
GUIBERT	Pascal
GUILBAULT	Elodie
GUILBERT	Emmanuel
GUILLARD	Dominique
GUYFFROI	Laura
HAEGHEBAERT	Sylvie
HAMEZ	Audrey
HASNAOUI	Omar
HAUTECOEUR	Nicolas

HAVEZ	Fabrice
HAYEZ	Stéphane
HEYMAN	Christophe
HOSTYN	Frédéric
HOUDARD	Aline
HOURIEZ	Cindie
HOUVENAEGHEL	Eglantine
HUART	Emmanuelle
HUBEAU	Céline
HUBERT	Fanny
HULOT	Sylvie
HUMBERT	Claire
IACOB	Liana
IGNACE	Delphine
JACOB	Géraldine
JOLY	Audrey
JOLY	Fabienne
JOUENNE	Dorothee
JOURNAUD	Lionel
JOYE	Laurine
JULIEN	Martine
KAMANGU	Rémy
KAPUSCINSKI	Sophie
KAPUSCINSKI	Véronique
KIZABA	Bénédicte
KROL	Françoise
KSEL	Fabienne
LAINE	Maryse
LALOUX	Antoine
LAPOUGE	Laureta
LAROZE	Manon
LARVOR	Eloïse
LAUBERT	Martine
LAVALETTE	Céline
LE FRANÇOIS	Nathalie
LE ROUX MONTCLAIR	Virginie
LE TRIBROCHE	Jean
LECAT	Marie-Adeline
LECERF	Laura
LECLERCQ	Tristan
LECOQC	Cécile
LECOQC	Héloïse
LECOMTE	Caroline
LECOUTRE	Agnès
LECOUVEZ	Yann
LEFEBVRE	Jean-François
LEGRAND	Julien
LEJEUNE	José
LEJEUNE	Mary
LEKARSKI	Arthur
LELEU	Audrey
LELEU	Aurore
LEMAHIEU	Reynald

LEMOINE	Magalie
LEPAGE	Chloé
LEQUEUX	Sylvain
LEVOYE	Charlotte
LEYENDECKER	Clara
LEYSSENS	Frédéric
LHERMITTE	Sophie
LOENS	Isabelle
LOREILLE	Tiphaine
LOURME	Laurent
LUCEAU	Stéphane
MAERTEN	Catherine
MAGADUR	Christelle
MAGNEZ	Patrick
MAGNIER	Karine
MAHYAOUI	Youssef
MANOT	Marie-Laure
MANSSOURI	Adam
MAQUIN	Thierry
MARC	Benoît
MARCELLE	Lysiane
MARQUE	Gwen
MARY-DIT-MARINIER	Léna
MAUGARD	Charlotte
MAURICE	Stéphanie
MEJEAN	Aurélie
MELCHIORRE	Thomas
MERCIER	Marie-Hélène
MERLIN-DEFOIN	Béatrice
MERVILLE	Joanna
MEULIN	Elodie
MICHEL	Alexandra
MILLE	Anne
MILLOIS	Hélène
MILLS	Martine
MIRAULT	Marie
MONDON	Anne-Claire
MORANVILLE	Sandrine
MOREAU	Stéphanie
MOULIN	Maxime
MOUSLI	Sania
N'DIAYE	Bakhao
NGUYEN	Astrid
NICAISE	Cédric
NOEL	Henriette
NORMAND	Benoît
NOTTEBAERE	Célestine
NOWICKI	Corinne
NYANGWILE	Eole
OHAYON	Alain
OTSMANE	Nacera
OTTAVI	Isabelle
OUAHBI	Sadia

PAGNON	Nathalie
PALAUD	Audrey
PALLENCHIER	Alicia
PANNIER	Jérôme
PANNIER	Laurette
PATTYN	Flore
PECHIN	Marlène
PELLETIER	Marine
PERICARD	Marielle
PEROUTKA	Caroline
PETIT	Claudia
PETIT	Roger
PETRIAT	Clotilde
PICHELIN	Fabrice
PIECZYNSKI	Christiane
PIERREZ	Laura
PIONCHON	Sylvie
PIOTROWSKI	Sébastien
PISSON	Cyril
PLACET	Pauline
PLEE	Nathalie
POLLET	Eric
POMMART	Anne
PONTIES	Valérie
POTENSIER	Marie-Laure
POTTIER	Marine
POULAIN	Damien
POULAIN	Noémie
POYELLE	Sylvie
PRIEUR-PATTEYN	Hélène
PROUVOST	Hélène
PROY	Emmanuelle
QUENIART	Marion
QUEVERUE	Aline
RADET	Alban
RAKOTONOMENJANAHARY	Lucas
REBILLY	Elisabeth
REGNAULT	Justine
REGUII	Aziza
RENAULD	Marina
RENAUX	Oliver
RICHEBE	Claire
RICHEZ	Juanick
RIGAULT	Catherine
RIGOUREAU	Julie
RIMBAULT	Céline
RIMBAUT	Cyril
RINGLER	Virginie
RIQUOIR	Sabrina
RIVAS	Laurent
RIVET	Michaël
RODRIGUEZ	Romain
ROGEZ	Pascale

ROSE	François-Xavier
ROUQUET	Ronan
ROUTTIER	Morgane
ROVERE	Olivier
RUCHON	Marielle
RYCKEWAERT	Danièle
SABLE	Nathalie
SALMON	Aymeric
SAMMIEZ	Armelle
SANZ	Florian
SAVREUX	Anne
SCANU	Nina
SCHIAULINI	Marie-Aude
SCHLOUCK	Jerôme
SCHNEEBELI	Elvire
SCHRYVE	Magalie
SEILLIER	Richard
SENAICI	Abd-El-Malik
SERLET	Véronique
SERRE	Marine
SEURONT-SCHEFFBUCH	Dorine
SIGNOLET	Magali
SKALECKI	Emma
SLIPECKI	Thierry
SOUBEYRAND	Vincent
SOURY-LAVERGNE	Aude
STALMAJER	Cécile
SZYMANSKI	Claudia
TAILLANDIER	Hélène
TANIERE	Aurore
TERNISIEN	Sarah
THIELENS	Laurence
THIERRY	Alexandra
THOPART	Sophie
THUEUX	Karine
TIZAGHTI	Hinde
TOPART	Pascal
TOUPET	Laurène
TRAEN	Emilie
TRIQUET	Judith
TYROU	Hélène
URBANO	Emmanuel
VAN BOCKSTAEL	Vincent
VAN CALSTER	Sébastien
VANBOCKSTAEL	Caroline
VANDENDORPE	Stéphane
VAN-ISEGHEM	Sylvie
VASSEUR	Philippe
VENEL	Coralie
VERFAILLIE	Carine
VERITE	Elisabeth
VERLOOP	David
VERMENIL	Véronique

VERNEL	Pauline
VERONES	Karine
VEYRET	Jerôme
VIGUIER-GODART	Catherine
WAELES	Lisa
WAILLIEZ	Aurélie
WILLEMS	Capucine
WOZNIAK	Charlotte
WOZNIAK	Martine
WYNDELS	Karine
YVART	Angélique
ZAMIARA	Célia
ZIELINSKI	Olivier
ZOONEKYND	Jennifer

DECISION MODIFIANT LA DECISION DU 8 JUIN 2020 DESIGNANT LES AGENTS REQUISITIONNES AUPRES DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE HABILITES AU TITRE DES ARTICLES 3 ET 10 DU DECRET N°2020- 551 DU 12 MAI 2020 RELATIF AUX SYSTEMES MENTIONNES A L'ARTICLE 11 DE LA LOI N°2020-546 DU 11 MAI 2020 PROROGANT L'ETAT D'URGENCE SANITAIRE (N°10)

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE

CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR

Vu le code de la sante publique ;

Vu la loi n° 2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions, notamment son article 11 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret du 28 septembre 2020 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France (ARS) - M. VALLET (Benoît) ;

Vu le décret n° 2020-551 du 12 mai 2020 relatif aux systèmes d'information mentionnés à l'article 11 de la loi n° 2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions et notamment son article 3 ;

Vu la décision modifiée du directeur général de l'ARS du 8 juin 2020 désignant les agents réquisitionnés auprès de l'agence régionale de santé Hauts-de-France habilités au titre des articles 3 et 10 du décret n°2020-551 du 12 mai 2020 relatif aux systèmes mentionnés à l'article 11 de la loi n°2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire ;

Vu la décision du directeur général de l'ARS du 5 octobre 2020 portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu la procédure d'octroi et de retrait des droits d'accès aux systèmes d'information spécifiques à la gestion COVID-19 créée par l'agence régionale de santé des Hauts-de-France pour la gestion des habilitations ;

DECIDE

Article 1 - L'annexe 1 de la décision du 8 juin 2020 susvisée fixant la liste des agents réquisitionnés auprès de l'ARS habilités en application de l'article 1 de la décision du 8 juin 2020 susvisée est modifiée et figure, dans sa version consolidée, en annexe 1 de la présente décision.

Article 2 - L'annexe 2 de la décision du 8 juin 2020 susvisée fixant la liste des agents réquisitionnés auprès de l'ARS habilités en application des articles 2 et 3 de la décision du 8 juin 2020 susvisée est modifiée et figure, dans sa version consolidée, en annexe 2 de la présente décision.

Article 3 - L'annexe 3 fixe la liste des agents réquisitionnés auprès de l'ARS habilités à utiliser l'application locale « Contact Tracing ».

Article 4 - La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Article 5 - La présente décision sera notifiée aux agents réquisitionnés auprès de l'ARS listés en annexe de la présente décision.

Article 6 - Le directeur de la sécurité sanitaire et de la santé environnementale est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 2 mars 2021

Pr Benoît Vallet



Annexe 1 : Agents réquisitionnés auprès de l'ARS habilités en application de l'article 1 de la décision du 8 juin 2020 susvisée (Contact COVID et SORMAS)

BALAYE	Pierre
BEHAIS	Candice
BENTEGEAC	Raphaël
CIPRIANI	Sara
DE BOUTEILLER	Florian
DECARNIN	Stéphane
FATAH	Aurélien
HUYGHES	Pierre
LHERMITE	Marion
MARECAUX	Anne Laure
MAURICE	Virginie
MEGRET	Constantin
MORISS	Rémy
PIERRE	Kévin
POTTIER	Marine
RABELLE	François
ROLET	Florence
ROUSSEL	Cédric
SPELEERS	Margot
VALETTE	Héloïse
VAN COSTENOBLE	Elisabeth

Annexe 2 : Agents réquisitionnés auprès de l'ARS habilités en application des articles 2 et 3 de la décision du 8 juin 2020 susvisée (SI-DEP)

BALAYE	Pierre
BEHAIS	Candice
BENTEGEAC	Raphaël
CIPRIANI	Sara
DE BOUTEILLER	Florian
FATAH	Aurélien
LHERMITE	Marion
MARECAUX	Anne Laure
MAURICE	Virginie
PIERRE	Kévin
POTTIER	Marine
ROLET	Florence
ROUSSEL	Cédric
SPELEERS	Margot
VALETTE	Héloïse
VAN COSTENOBLE	Elisabeth

Annexe 3 : Agents réquisitionnés auprès de l'ARS habilités à utiliser l'application locale SI-TRACING

BALAYE	Pierre
BEHAIS	Candice
BENTEGEAC	Raphael
CIPRIANI	Sara
COMBAZ	Hélène
DE BOUTEILLER	Florian
DECARNIN	Stéphane
FATAH	Aurélien
HUYGHES	Pierre
LHERMITE	Marion
MARECAUX	Anne-Laure
MAURICE	Virginie
MEGRET	Constantin
MORISS	Rémy
PIERRE	Kévin
POTTIER	Marine
RABELLE	François
ROLET	Florence
ROUSSEL	Cédric
SPELEERS	Margot
VALETTE	Héloïse
VAN COSTENOBLE	Elisabeth
VAN COSTENOBLE	Jean-François
WLODARCZYK	Estelle

**DECISION PORTANT MODIFICATION DE LA DECISION DU 19 FEVRIER 2021 PORTANT DELEGATIONS DE SIGNATURE
DU DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE**

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE

CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR

Vu le code de l'action sociale et des familles ;

Vu le code de la défense ;

Vu le code de la santé publique, et notamment le titre III du livre IV (agences régionales de santé) ;

Vu le code de la sécurité sociale ;

Vu la loi n°2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret du 28 septembre 2020 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France (M. Benoît Vallet) ;

Vu la décision du directeur général de l'ARS Hauts-de-France du 19 février 2021 portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu les décisions de nomination des personnels de l'ARS ;

DECIDE

Article 1 – L'article 12 de la décision du directeur général de l'ARS du 19 février 2021 susvisée est remplacé comme suit :

Article 12 – *Délégation de signature est donnée à M. Arnaud Corvaisier, en qualité de directeur général adjoint et directeur de l'offre de soins, à l'effet de signer les décisions, conventions et correspondances relatives aux missions dont est chargée cette direction.*

Délégation de signature est également donnée dans les mêmes termes, à l'exception des actes listés aux articles 2 à 4, à Mme Christine Van Kemmelbeke, directrice adjointe de l'offre de soins (en charge notamment des pôles de proximité territoriaux), en cas d'absence ou d'empêchement de M. Arnaud Corvaisier.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Christine Van Kemmelbeke, délégation de signature est accordée, à l'exception des actes listés aux articles 2 à 4, chacun dans la limite des missions confiées à la sous-direction, au service, à la cellule ou au pôle dont elle ou il est responsable, à :

- *Mme Magali Longuépée, sous-directrice des établissements de santé – en ce qui concerne notamment la planification, les autorisations et la contractualisation, l'allocation de ressources et la gestion des ressources humaines hospitalières ;*
- *M. Pierre Boussemart, sous-directeur de l'efficience, de la qualité de l'offre de soins et des produits de santé/biologie – en ce qui concerne notamment l'analyse financière, l'amélioration de l'efficience, l'information médicale et la T2A, les produits de santé et la biologie ;*
- *M. Adrien Debever, sous-directeur de l'ambulatoire – en ce qui concerne notamment l'accès aux soins non programmés et les transports sanitaires, la gestion et la formation des professionnels de santé, l'accès aux soins sur les territoires, les parcours coordonnés et la coopération ;*
- *Mme Isabelle Guilloton, responsable du service accès aux soins non programmés et transports sanitaires ;*
- *Mme Aurore Fourdrain, responsable du service gestion et formation des professionnels de santé ;*
- *Mme Géraldine Delcroix, responsable du service accès aux soins sur les territoires, parcours coordonnés et coopération ;*
- *Mme Elise Delapierre, responsable du service analyse financière ;*
- *M. Emmanuel Sinnaeve, responsable du service amélioration de l'efficience ;*
- *Mme Fabienne Coquelet, responsable du service information médicale et T2A ;*
- *Mme Maryse Pandolfo, responsable de la cellule produits de santé et biologie ;*
- *M. Guillaume Blanco, responsable du service planification, autorisation et contractualisation ;*
- *M. Franck Deston, responsable du service allocation de ressources ;*
- *Mme Virginie Vittu, responsable du service gestion des ressources humaines hospitalières ;*
- *Mme Anne-Claire Mondon, responsable du pôle de proximité territorial de l'Aisne ;*
- *Mme le Dr Catherine Maerten, responsable du pôle de proximité territorial du Nord ;*
- *Mme Véronique Vermenil, responsable du pôle de proximité territorial de l'Oise ;*
- *M. Nicolas Hautecoeur, responsable du pôle de proximité territorial du Pas-de-Calais ;*
- *M. Jérôme Schlouck, responsable du pôle de proximité territorial de la Somme.*

Délégation spéciale pour signer les décisions d'autorisation ou de retrait de l'autorisation de mise en service des véhicules de transports sanitaires à l'occasion des contrôles inopinés, ainsi que les décisions d'autorisation ou de maintien du retrait de l'autorisation de mise en service des véhicules de transports sanitaires lors des contre-visites effectuées à la suite d'un contrôle inopiné est accordée, pour l'ensemble de la région, à M. Emmanuel Boisbouvier, Mme Maude Bultez, Mme Corinne Dhaussy, Mme Karine Dutilloy, Mme Corinne Gaillard, Mme Valérie Gest, M. Dominique

Guillard, M. Cédric Hubaut, Mme Clotilde Pétriat, M. Fabrice Pichelin, Mme Isabelle Pion, Mme Claudia Szymanski et M. Thierry Slipecki.

Délégation spéciale pour signer les cartes de professionnel de santé des transporteurs sanitaires est accordée à :

- Mme Corinne Gaillard, Mme Clotilde Pétriat et M. Thierry Slipecki pour le département de l'Aisne ;
- M. Cédric Hubaut pour le département du Nord ;
- M. Emmanuel Boisbouvier et Mme Valérie Gest pour le département de l'Oise ;
- Mme Isabelle Pion pour le département du Pas-de-Calais ;
- M. Dominique Guillard pour le département de la Somme.

Délégation spéciale pour signer les attestations issues du répertoire d'enregistrement des professionnels de santé et les cartes de professionnel de santé des paramédicaux est accordée à :

- Mme Corinne Gaillard, Mme Clotilde Pétriat et M. Thierry Slipecki pour le département de l'Aisne ;
- M. David Desmidt et Mme Christelle Trinel pour le département du Nord ;
- Mme Marie-Christine Dujarric et Mme Valérie Gest pour le département de l'Oise ;
- Mme Cathy Combes et Mme Isabelle Pion pour le département du Pas-de-Calais ;
- Mme Marie-Françoise Fabris, M. Dominique Guillard et Mme Céline Rimbault pour le département de la Somme.

Article 2 – L'article 16 de la décision du directeur général de l'ARS du 19 février 2021 susvisée est remplacé comme suit :

Article 16 – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Benoît Vallet, directeur général, et de M. Arnaud Corvaisier, directeur général adjoint et directeur de l'offre de soins, qualité d'ordonnateur délégué est donnée, à l'exception des actes listés aux articles 2 à 4, à :

- Mme Laurence Cado, directrice de la stratégie et des territoires, et, en cas d'absence ou d'empêchement de celle-ci, M. Gwen Marqué, directeur adjoint de la stratégie et des territoires, en ce qui concerne les dépenses et recettes au profit des politiques et missions de la direction de la stratégie et des territoires, ainsi que celles correspondant à la démocratie sanitaire ;
- M. Eric Pollet, directeur de la sécurité sanitaire et de la santé environnementale, et, en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, Mme le Dr Nathalie de Pouvourville, directrice adjointe de la sécurité sanitaire et de la santé environnementale, en ce qui concerne les dépenses et recettes au profit des politiques et missions de la direction de la sécurité sanitaire et de la santé environnementale ;

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de M. Eric Pollet et de Mme le Dr Nathalie de Pouvourville, qualité d'ordonnateur délégué est également donnée à Mme Tiphaine Loreille, sous-directrice veille et sécurité sanitaire, et à Mme le Dr Béatrice Merlin-Defoin, responsable du service veille sanitaire pour les dépenses et recettes d'intervention et de fonctionnement du FIR liées aux produits de santé à délivrer pour la prise en charge des maladies à risque épidémique ;

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de M. Eric Pollet, de Mme le Dr Nathalie de Pouvourville, de Mme Tiphaine Loreille, et de Mme le Dr Béatrice Merlin-Defoin, qualité d'ordonnateur délégué est également donnée à Mme le Dr Anne Capron, Mme le Dr Emmanuelle Cerf, M. le Dr Laurent Devien, Mme le Dr Carole Fischer et Mme le Dr Clara Leyendecker pour les dépenses et recettes d'intervention et de fonctionnement du FIR liées

aux produits de santé à délivrer pour la prise en charge des maladies à risque épidémique n'excédant pas un montant de 500€.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de M. Eric Pollet et de Mme le Dr Nathalie de Pourville, qualité d'ordonnateur délégué est également donnée à Mme Virginie Le Roux-Montaclair, sous-directrice de la santé environnementale, pour les dépenses et recettes de fonctionnement liées aux prestations relevant de la commande publique dans le cadre de la lutte contre l'habitat insalubre et dans le cadre de la qualité des eaux ;

- Mme Sylviane Strynckx, directrice de la prévention et de la promotion de la santé, et, en cas d'absence ou d'empêchement de celle-ci, Mme Amandine Dejancourt, directrice adjointe de la prévention et de la promotion de la santé et sous-directrice de l'animation territoriale, en ce qui concerne les dépenses et recettes au profit des politiques et missions de la direction de la prévention et de la promotion de la santé, ainsi qu'à celles au profit des politiques et missions médico-sociales relatives aux personnes confrontées à des difficultés spécifiques (dont addictions) ;

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de Mme Sylviane Strynckx et de Mme Amandine Dejancourt, qualité d'ordonnateur délégué est également donnée en ce qui concerne ces mêmes dépenses et recettes, dans la limite des missions confiées à la sous-direction ou cellule dont elle ou il est responsable, à :

- Mme Elisabeth Lehu, sous-directrice parcours de prévention ;
- Mme Stéphanie Maurice, sous-directrice parcours addictions et personnes en difficultés spécifiques ;
- Mme Louise Lecerf, responsable de la cellule allocations des ressources.

- Mme Christine Van Kemmelbeke, directrice adjointe de l'offre de soins, en ce qui concerne les dépenses et recettes au profit des politiques et missions de la direction de l'offre de soins ;

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Christine Van Kemmelbeke, qualité d'ordonnateur délégué est également donnée en ce qui concerne ces mêmes dépenses et recettes, dans la limite des missions confiées à la sous-direction ou au service dont elle ou il est responsable, à :

- Mme Magali Longuépée, sous-directrice des établissements de santé, ou, en son absence ou empêchement, à M. Franck Deston, responsable du service allocation de ressources ;
- M. Pierre Boussebart, sous-directeur de l'efficience, de la qualité de l'offre de soins et des produits de santé/biologie ;
- M. Adrien Debever, sous-directeur de l'ambulatoire ;

- M. Sylvain Lequeux, directeur de l'offre médico-sociale, en ce qui concerne les dépenses et recettes au profit des politiques et missions de la direction de l'offre médico-sociale ;

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Sylvain Lequeux, qualité d'ordonnateur délégué est également donnée, en ce qui concerne ces mêmes dépenses et recettes, dans la limite des missions confiées à la sous-direction ou au pôle dont elle ou il est responsable, à :

- M. Roger Petit, sous-directeur des affaires financières ou, en son absence ou empêchement, à M. Georgios Gounaris, responsable du service allocation de ressources - contractualisation ;
- Mme Martine Laubert, responsable du pôle de proximité territorial de l'Aisne ;
- Mme Dorothee Grammont, responsable du pôle de proximité territorial du Nord, ou, en son absence ou empêchement, à Mme Cécilia Guey, responsable adjointe ;
- Mme France Culie, responsable par intérim du pôle de proximité territorial de l'Oise ;
- Mme Delphine Ignace, responsable du pôle de proximité territorial du Pas-de-Calais, ou, en son absence ou empêchement, à Mme Magali Duriez, responsable adjointe ;

➤ *M. David Coquerel, responsable du pôle de proximité territorial de la Somme ;*

- *M. Thierry Véjux, secrétaire général, et, en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, Mme Carole Lamorille, directrice adjointe du secrétariat général, en ce qui concerne l'ensemble des dépenses et recettes de fonctionnement, de personnel et d'investissement imputées sur le budget principal de l'ARS ;*

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de M. Thierry Véjux et de Mme Carole Lamorille, qualité d'ordonnateur délégué est également accordée à M. Rachid Faouzi, sous-directeur adjoint des ressources humaines, et à Mme Lysiane Marcelle, sous-directrice des finances et des achats, en ce qui concerne l'ensemble des dépenses et recettes de fonctionnement, de personnel et d'investissement imputées sur le budget principal de l'ARS ;

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de Thierry Véjux, de Mme Carole Lamorille et de Rachid Faouzi, qualité d'ordonnateur délégué est également accordée à M. Cédric Rogard, responsable du service recrutement, formation et GPEC à la sous-direction ressources humaines, pour les dépenses de fonctionnement liées à la formation professionnelle imputées sur le budget principal de l'ARS ;

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Benoît Vallet, directeur général, et de M. Arnaud Corvaisier, directeur général adjoint et directeur de l'offre de soins, et des directeurs et directeurs adjoints susmentionnés, qualité d'ordonnateur délégué est également donnée, à l'exception de la signature des engagements juridiques et à l'exception des actes listés aux articles 2 à 4, à :

- *M. Thierry Véjux, secrétaire général, Mme Lysiane Marcelle, sous-directrice des finances et des achats, et Mme Sylvie Poyelle, responsable du service financier, pour les dépenses imputées sur les budgets de l'ARS ;*
- *Mme Pascale Debeir, responsable du service achats et marchés de la sous-direction des finances et des achats du secrétariat général, pour les dépenses de fonctionnement et d'investissement imputées sur les budgets de l'ARS ;*
- *M. Alexandre Carpentier, responsable du service administration du personnel et paie à la sous-direction ressources humaines du secrétariat général, et à Mme Thérèse-Marie Deloffre, responsable adjointe du service administration du personnel et paie, pour les dépenses de fonctionnement et de personnel correspondant aux ressources humaines imputées sur le budget principal de l'ARS, hors formation professionnelle ;*
- *Mme Louise Lecerf, responsable de la cellule allocations des ressources à la direction de la prévention et de la promotion de la santé, et M. Vincent Bouché, chargé de mission de la cellule allocations des ressources à la direction de la prévention et de la promotion de la santé, pour les dépenses d'intervention et de fonctionnement du FIR correspondant aux missions de la direction de la sécurité sanitaire et de la santé environnementale ;*
- *M. Vincent Bouché, chargé de mission de la cellule allocations des ressources à la direction de la prévention et de la promotion de la santé, pour les dépenses d'intervention et de fonctionnement du FIR correspondant aux missions de la direction de la prévention et de la promotion de la santé ;*
- *Mme Martine Wozniak, chargée de mission à la sous-direction de l'ambulatorio de la direction de l'offre de soins, pour les dépenses au profit des politiques sanitaires et les dépenses d'intervention et de fonctionnement du FIR correspondant aux missions de la direction de l'offre de soins ;*

Article 3 – L'article 17 de la décision du directeur général de l'ARS du 19 février 2021 susvisée est remplacé comme suit :

Article 17 – *Délégation spéciale de signature et qualité d'ordonnateur délégué sont accordées à :*

- *M. Yves Duchange, directeur départemental de l'Aisne ;*
- *Mme Aline Queverue, directrice départementale du Nord – ou en son absence à M. Olivier Rovere, directeur départemental du Nord ;*
- *Mme Charlotte Danet, directrice départementale de l'Oise – ou en son absence – Mme Sylvie Pionchon, directrice départementale adjointe de l'Oise ;*
- *M. Reynald Lemahieu, directeur départemental du Pas-de-Calais ;*
- *Mme Hélène Taillandier, directrice départementale de la Somme ;*
- *M. Jean-Christophe Canler, directeur de cabinet à la direction générale ;*
- *M. Pascal Poëtte, directeur de la communication à la direction générale ;*
- *Mme Laurence Cado, directrice de la stratégie et des territoires - ou en son absence à M. Gwen Marqué, directeur adjoint ;*
- *M. Eric Pollet, directeur de la sécurité sanitaire et de la santé environnementale – ou en son absence à Mme le Dr Nathalie de Pourville, directrice adjointe ;*
- *Mme Sylviane Strynckx, directrice de la prévention et de la promotion de la santé - ou en son absence à Mme Amandine Dejancourt, directrice adjointe ;*
- *M. Arnaud Corvaisier, directeur général adjoint et directeur de l'offre de soins – ou en son absence à Mme Christine Van Kemmelbeke, directrice adjointe de l'offre de soins ;*
- *M. Sylvain Lequeux, directeur de l'offre médico-sociale ;*
- *M. Thierry Véjux, secrétaire général - ou en son absence à Mme Carole Lamorille, directrice adjointe ;*

pour signer, sous quelque forme que ce soit, les ordres de mission et les états de frais de déplacement des personnels de l'ARS placés sous leur autorité hiérarchique (et, en ce qui concerne M. Thierry Véjux et

Mme Carole Lamorille, ceux des personnels de l'agence comptable et ceux relatifs à des déplacements effectués dans le cadre des mandats pour les instances représentatives du personnel).

La signature des ordres de mission et états de frais de déplacement des délégataires susvisés – ainsi que ceux de M. Maxime Moulin, agent comptable – est réservée au directeur général de l'ARS.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de M. Eric Pollet et de Mme le Dr Nathalie de Pourville, délégation de signature et qualité d'ordonnateur délégué sont également accordées à :

- *Mme Agnès Champion, sous-directrice de l'inspection et du contrôle ;*
- *Mme Tiphaine Loreille, sous-directrice veille et sécurité sanitaire ;*
- *Mme Virginie Le Roux-Montaclair, sous-directrice de la santé environnementale ;*
- *M. Cyril Pisson, responsable du service santé environnementale Aisne ;*
- *Mme Judith Triquet, responsable du service santé environnementale Nord, et, en cas d'absence ou d'empêchement de celle-ci, à M. Frédéric Hostyn, responsable adjoint du service santé environnementale Nord ;*
- *M. José Lejeune, responsable du service santé environnementale Oise ;*
- *M. Eric Bembem, responsable du service santé environnementale Pas-de-Calais ;*
- *M. Jérôme Veyret, responsable du service santé environnementale Somme ;*
- *M. Christophe Heyman, responsable du service régional d'évaluation des risques sanitaires ;*
- *Mme le Dr Béatrice Merlin-Defoin, responsable du service veille sanitaire ;*
- *M. Julien Denys, responsable de la cellule point focal régional ;*
- *Mme Sophie Lhermitte, responsable du service soins sans consentement ;*
- *M. Pierre Blondel, responsable du service zone défense et sécurité ;*

pour signer, sous quelque forme que ce soit, les ordres de mission et les états de frais de déplacement des personnels de la direction de la sécurité sanitaire et de la santé environnementale de l'ARS placés sous leur autorité hiérarchique.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de Mme Sylviane Strynckx et de Mme Amandine Dejancourt, délégation de signature et qualité d'ordonnateur délégué sont également accordées à :

- *Mme Elisabeth Lehu, sous-directrice parcours de prévention, et, en cas d'absence ou d'empêchement de celle-ci, à Mme Fatima El Bartali, responsable du service offre de prévention ;*
- *Mme Stéphanie Maurice, sous-directrice parcours addictions et personnes en difficultés spécifiques, et, en cas d'absence ou d'empêchement de celle-ci, à Mme Sylvie Cozette, responsable du service personnes en difficultés spécifiques ;*
- *Mme Louise Lecerf, responsable de la cellule allocations des ressources ;*

pour signer, sous quelque forme que ce soit, les ordres de mission et les états de frais de déplacement des personnels de la direction de la prévention et de la promotion de la santé de l'ARS placés sous leur autorité hiérarchique.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Christine Van Kemmelbeke, délégation de signature et qualité d'ordonnateur délégué sont également accordées à :

- *Mme Magali Longuépée, sous-directrice des établissements de santé ;*
- *M. Pierre Boussebart, sous-directeur de l'efficience, de la qualité de l'offre de soins et des produits de santé/biologie ;*
- *M. Adrien Debever, sous-directeur de l'ambulatoire ;*
- *Mme Isabelle Guilloton, responsable du service accès aux soins non programmés et transports sanitaires ;*
- *Mme Aurore Fourdrain, responsable du service gestion et formation des professionnels de santé ;*
- *Mme Géraldine Delcroix, responsable du service accès aux soins sur les territoires, parcours coordonnés et coopération ;*
- *Mme Elise Delapierre, responsable du service analyse financière ;*
- *M. Emmanuel Sinnaeve, responsable du service amélioration de l'efficience ;*
- *Mme Fabienne Coquelet, responsable du service information médicale et T2A ;*
- *Mme Maryse Pandolfo, responsable de la cellule produits de santé et biologie ;*
- *M. Guillaume Blanco, responsable du service planification, autorisation et contractualisation ;*
- *M. Franck Deston, responsable du service allocation de ressources ;*
- *Mme Virginie Vittu, responsable du service gestion des ressources humaines hospitalières ;*
- *Mme Anne-Claire Mondon, responsable du pôle de proximité territorial de l'Aisne ;*
- *Mme le Dr Catherine Maerten, responsable du pôle de proximité territorial du Nord ;*
- *Mme Véronique Vermenil, responsable du pôle de proximité territorial de l'Oise ;*
- *M. Nicolas Hautecoeur, responsable du pôle de proximité territorial du Pas-de-Calais ;*
- *M. Jérôme Schlouck, responsable du pôle de proximité territorial de la Somme ;*

pour signer, sous quelque forme que ce soit, les ordres de mission et les états de frais de déplacement des personnels de la direction de l'offre de soins de l'ARS placés sous leur autorité hiérarchique.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Sylvain Lequeux, délégation de signature et qualité d'ordonnateur délégué sont également accordées à :

- *M. Christophe Muys, sous-directeur planification, programmation, autorisation ;*
- *M. Roger Petit, sous-directeur des affaires financières ;*
- *Mme Martine Laubert, responsable du pôle de proximité territorial de l'Aisne ;*
- *Mme Dorothée Grammont, responsable du pôle de proximité territorial du Nord ou, en son absence ou empêchement, à Mme Cécilia Guey, responsable adjointe ;*
- *Mme France Culie, responsable par intérim du pôle de proximité territorial de l'Oise ;*
- *Mme Delphine Ignace, responsable du pôle de proximité territorial du Pas-de-Calais, ou, en son absence ou empêchement, à Mme Magali Duriez, responsable adjointe ;*
- *M. David Coquerel, responsable du pôle de proximité territorial de la Somme ;*

pour signer, sous quelque forme que ce soit, les ordres de mission et les états de frais de déplacement des personnels de la direction de l'offre médico-sociale de l'ARS placés sous leur autorité hiérarchique.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de M. Thierry Vélux et de Mme Carole Lamorille, délégation de signature et de qualité d'ordonnateur délégué sont également accordées à :

- M. Rachid Faouzi, sous-directeur adjoint des ressources humaines ;
- Mme Lysiane Marcelle, sous-directrice des finances et des achats ;
- M. Sébastien Piotrowski, sous-directeur des systèmes d'information ;
- M. Stéphane Cauchy, sous-directeur de l'immobilier et des affaires logistiques ;

pour signer, sous quelque forme que ce soit, les ordres de mission et les états de frais de déplacement des personnels du secrétariat général de l'ARS placés sous leur autorité hiérarchique.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de M. Thierry Véjux et de Mme Carole Lamorille, délégation de signature et de qualité d'ordonnateur délégué sont également accordées à M. Rachid Faouzi, sous-directeur adjoint des ressources humaines, pour signer, sous quelque forme que ce soit, les ordres de mission et les états de frais de déplacement des personnels de l'agence comptable et ceux relatifs à des déplacements effectués dans le cadre des mandats pour les instances représentatives du personnel.

Article 4 – Le reste de la décision du directeur général de l'ARS du 19 février 2021 susvisée est inchangé.

Article 5 – Les directeurs de l'ARS sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 15 mars 2021



Pr Benoit Vallet